

Notice Glialka Plus

GLIALKA PLUS: 360 g/l de glyphosate

Numéro d'agrégation: 8953/B

USAGES, DOSES D'EMPLOI ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

1. Usages non liés à une culture particulière sans rémanence)

- contre les graminées et dicotylées annuelles: 2-4 l/ha et 2,8-4 l/ha si les plantes sont très développées
- contre le chiendent et l'oseille: 4 l/ha
- contre les chardons, l'armoise vulgaire, le plantain, la ronce commune,
- la renouée, l'épilobe, les fougères, les composées et les orties. 6 l/ha
- contre la berce spondyle, le liseron, laiteron des champs et tussilage
- pas d'âne: 7-8 l/ha
- contre la renouée du Japon et la prêle (partiellement détruite): 9-10 l/ha
- contre les rejets des souches d'arbres et plantes arbustives avec une bouillie à 2 % 000 ml de GLIALKA PLUS / 51 d'eau / 100 m²
- contre les plantes ligneuses avec une bouillie à 1,2% (60 ml GLIALKA PLUS / 51 d'eau/ 100 m² par pulvérisation à refus ou badigeonnage

Pour maintenir les parcelles propres durant une période suffisamment longue, un traitement complémentaire avec un herbicide résiduaire doit être envisagé.

2. Pour la destruction des plantes aquatiques (palustres ou des berges héliophytes)

Traitement du feuillage sur une végétation bien développée (au cours de l'été ou au début de l'automne) aux doses suivantes :

- 4 l/ha contre la glycerie aquatique et le roseau commun
- 6 l/ha contre la renouée aquatique et la laîche
- 8 l/h contre la masette

Restrictions pour l'utilisation comme herbicide aquatique:

- concentration maximum en matière active dans l'eau traitée: 1 ppm (1 l GLIALKA PLUS / 1000 m³)
- Délai minimum avant l'utilisation de l'eau traitée pour l'irrigation, l'arrosage ou les pulvérisations en agriculture ou en horticulture: 10 jours

3. Destruction de graminées et autres plantes vivaces sur v ailles prairies ou pra¹ries de quarté médiocre en vue de sa rénovation ou de l'implantation d'autres cultures. gazons

Dose: 4-7 l/ha selon les espèces pour la dévitalisation du tapis herbeux avant rénovation des prairies et gazons.
5 jours après pulvérisation, la végétation peut être pâturée ou fauchée pour être ensilée ou utilisée comme foin.

4. Traitement localisé par la technique de l'augmentation

Au moyen d'un appareil approprié à utiliser en cultures agricoles et horticoles ainsi qu'en pâtures pour la destruction des mauvaises herbes annuelles et vivaces pour autant qu'il y ait une différence de hauteur suffisante entre la culture et les mauvaises herbes. D'autre part, le traitement d'entreligne de la culture peut être envisagé.

Dose: 33-55% (330-550 ml de GLIALKA PLUS / 1 l d'eau) selon le matériel utilisé et les mauvaises herbes à combattre. Un colorant 'Garmoisine - INDIC' peut être ajouté à la bouillie pour colorer les plantes traitées.

5. Désherbage sélectif des épicéas (Picea exelsa) et pins noirs (Pinus nigra)

Traitement généralisé sur plantation de sapins de Noël (Picea exelsa) de plus de 2 ans en vue de la destruction de la végétation compétitive aux sapins. Le produit sera appliqué en automne après aoûtement (lignification) des jeunes pousses et sur une végétation adventice encore bien verte

- 4 l/ha contre le chiendent
- 6 l/h a contre les orties, les chardons et les fougères

Délais extrêmes d'utilisation avant la récolte: céréales, pois fourragers, fèves, féveroles et haricots récolté secs: 7 jours

REMARQUE

- Il existe une certaine incompatibilité associée à une 'diminution d'efficacité lorsque les herbicides résiduaire sont utilisés en mélange avec les produits à base de glyphosate. Un traitement avec ce type d'herbicide sera effectué de préférence une semaine au moins après l'application du glyphosate.
- La dose agréée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur. La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications, ni la réduction du délai avant récolte.